

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211\_34-DE

# Rapport de présentation des budgets primitifs 2024

SEANCE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 11 DECEMBRE 2023

Hôtel de l'Intercommunalité  
35 avenue Villebois Mareuil  
85607 MONTAIGU-VENDEE Cedex

[www.terresdemontaignu.fr](http://www.terresdemontaignu.fr)

**TERRES DE  
MONTAIGU**

Communauté d'agglomération

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>2</b>
<b>1. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 – BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. La section de fonctionnement.....</b>	<b>3</b>
a) Les recettes de fonctionnement .....	3
b) Les dépenses de fonctionnement .....	5
<b>1.2. La section d'investissement.....</b>	<b>9</b>
a) Les dépenses d'investissement .....	9
b) Les recettes d'investissement .....	11
<b>2. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 – BUDGETS ANNEXES .....</b>	<b>13</b>
<b>2.1. Le budget annexe Déchets .....</b>	<b>13</b>
a) La section de fonctionnement.....	13
b) La section d'investissement .....	13
<b>2.2. Le budget annexe Assainissement.....</b>	<b>14</b>
a) La section de fonctionnement.....	14
b) La section d'investissement .....	15
<b>2.3. Le budget annexe Office de Tourisme .....</b>	<b>15</b>
a) La section de fonctionnement.....	15
b) La section d'investissement .....	16
<b>2.4. Le budget annexe Immobilier d'entreprises et de services .....</b>	<b>16</b>
a) La section de fonctionnement.....	16
b) La section d'investissement .....	17
<b>2.5. Le budget annexe Activités touristiques .....</b>	<b>17</b>
a) La section de fonctionnement.....	17
b) La section d'investissement .....	17
<b>2.6. Le budget annexe Le Pré Blanc .....</b>	<b>18</b>
a) La section de fonctionnement.....	18
b) La section d'investissement .....	18
<b>2.7. Le budget annexe Zones d'Activités Economiques .....</b>	<b>18</b>
a) La section de fonctionnement.....	19
b) La section d'investissement .....	19
<b>CONSOLIDATION TOUS BUDGETS .....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE – ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS.....</b>	<b>21</b>

# PREAMBULE

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 085-200070233-20231211-DEL20231211\_34-DE



Le budget 2024 s'inscrit dans la **continuité** du budget 2023 qui comportait encore des variations après la transformation en Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cette transformation implique des prises de compétences structurantes pour Terres de Montaignu qui trouvent une nouvelle traduction budgétaire en 2024 :

- La définition d'une politique Agriculture et Alimentation sur le territoire intercommunal
- Le cadrage de l'action proposée par le Plan Familles et Santé, approuvé en novembre 2023
- L'accès au service public de proximité avec l'ouverture d'un accueil France Services
- La poursuite du plan Climat Terres d'En'Airgies dont les actions transversales se retrouvent dans plusieurs pans des budgets

Dans le même temps, le **contexte économique** reste incertain et doit amener à la vigilance sur les équilibres budgétaires à trouver. La volatilité de la situation économique s'impose à la collectivité dans certaines de ses dépenses obligatoires et impacte les choix de gestion en continu, particulièrement sur les achats et les travaux.

Aussi, Terres de Montaignu poursuit en interne des efforts de gestion, tels que la nouvelle vocation du site Saint Sauveur, qui ont été pris en compte dans la construction des budgets 2024, tant en dépenses qu'en recettes.

Ces optimisations financières permettent de présenter des orientations budgétaires qui absorbent, en grande partie, les évolutions défavorables de l'inflation et garantissent un niveau d'épargne suffisant pour poursuivre le programme d'équipement du territoire.

L'année 2024 sera la seconde année la plus forte du mandat en volume d'investissement.

Tous budgets confondus, le programme d'équipement 2024 s'élève à 20 435 000 €, incluant les travaux d'aménagement des zones économiques.

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent adopter, par délibération de l'assemblée délibérante, l'instruction budgétaire et comptable M57 jusqu'alors applicable aux métropoles, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 marque un rapprochement entre la comptabilité publique et la comptabilité privée. C'est également un prérequis pour la migration vers le compte financier unique (CFU). La norme M57 intègre des normes comptables plus modernes dans l'objectif d'améliorer la qualité des comptes locaux. Cette nouvelle nomenclature vise également à améliorer l'information budgétaire, comptable et financière, et par conséquent la transparence financière.

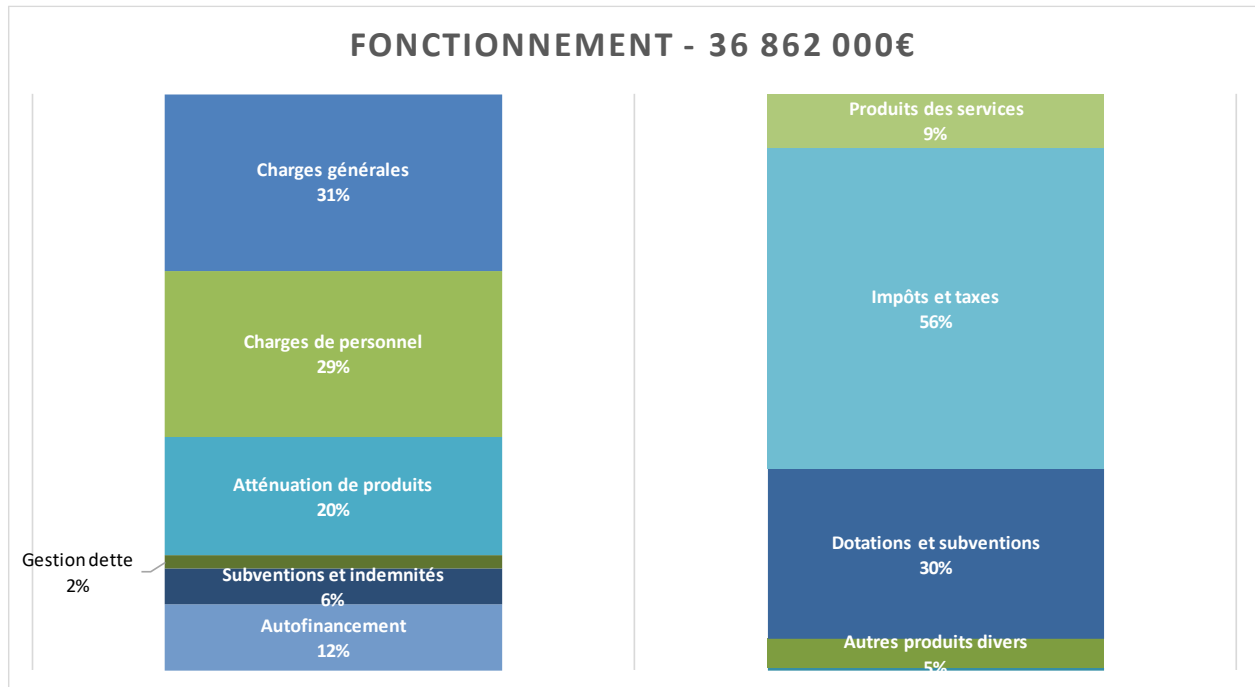
Sur le plan budgétaire, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Terres de Montaignu totalisera 8 budgets détaillés comme suit :

- 1 budget principal,
- 5 budgets annexes pour la gestion des équipements assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et des services, dont les budgets « assainissement » et « déchets ménagers »,
- 1 budget annexe « Zones économiques Terres de Montaignu »,
- 1 budget annexe pour les opérations d'aménagement urbain (lotissement du Pré Blanc)

# 1. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 – BUDGET PRINCIPAL

## 1.1. La section de fonctionnement

La balance du budget de fonctionnement s'établit à 36 862 000 €, en hausse de 2 330 400 € (+ 7%).



Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 36 667 000 € et les dépenses réelles de fonctionnement à 32 584 000 €.

### a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 36 862 000 €, en hausse de 2 330 400 € (+ 7%) par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Atténuation de charges	30 000	30 000	0%	0,00
Produits de services	3 076 000	3 467 700	13%	391 700,00
Impôts et taxes	18 710 000	20 493 000	10%	1 783 000,00
Dotations et participations	10 627 000	10 913 300	3%	286 300,00
Autres produits de gestion courante	1 893 900	1 763 000	-7%	-130 900,00
Autres produits de fonctionnement	194 700	195 000	0%	300,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>34 531 600</b>	<b>36 862 000</b>	<b>7%</b>	<b>2 330 400,00</b>

#### ▪ Les impôts et taxes

Les impôts et taxes représentent 56% des recettes et progresseraient de 10% par rapport au BP 2023. Ils sont estimés à 20 493 000 €.

Le panier fiscal de Terres de Montaignu a fortement évolué ces dernières années, sous l'effet de mesures gouvernementales pour améliorer la compétitivité des entreprises.

Il en résulte cependant une perte de lien entre le contribuable et son territoire la suppression progressive de la CVAE pour les entreprises mais déjà effective pour l'attribution d'une fraction de la TVA nationale.

Les **bases fiscales** ont été estimées avec les évolutions suivantes :

- Les bases fiscales de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sont prudemment estimées à + 5%, dont + 4% de revalorisation légale adossée à l'inflation et + 1% de croissance physique ;
- Les bases de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires sont estimées en hausse de 4%, pour la seule revalorisation légale ;
- Les bases de Cotisation Foncière des Entreprises sont estimées en hausse de + 1,7%, conformément aux tendances d'évolution sur les établissements dominants de chaque commune.

Les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024, derniers leviers de l'intercommunalité, sont inchangés à :

- 11,43% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- 3,36% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 4,35% pour la taxe foncière sur le non bâti ;
- 25,03% pour la cotisation foncière des entreprises.

Il est rappelé qu'une durée d'harmonisation de 10 années a été décidée en 2017 pour les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les **produits fiscaux** attendus sont en hausse de 2 127 000 € par rapport au BP2023, qui n'intégrait pas la revalorisation exceptionnellement forte de +7,1% des bases. Ils seraient donc les suivants :

	Bases 2023	Prévision de progression	Bases prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produits prévisionnels 2024 arrondis
<b>TH Résidences secondaires</b>	1 036 149 €	4,00%	1 077 595 €	11,43%	<b>123 000 €</b>
<b>TFB</b>	43 026 000 €	5,00%	45 177 300 €	3,36%	<b>1 518 000 €</b>
<b>TFNB</b>	1 853 000 €	0,00%	1 853 000 €	4,35%	<b>80 600 €</b>
<b>CFE</b>	20 773 000 €	1,74%	21 133 700 €	25,03%	<b>5 290 000 €</b>
<b>TH Fraction de TVA</b>					<b>5 446 000 €</b>
<b>FNB additionnelle</b>					<b>52 000 €</b>
<b>CVAE - Fraction de TVA</b>					<b>5 276 000 €</b>
<b>Taxe GEMAPI</b>					<b>193 000 €</b>
<b>TASCOM</b>					<b>730 000 €</b>
<b>IFER</b>					<b>321 000 €</b>
<b>TOTAL</b>					<b>19 029 600 €</b>

- La THRS est prévue en hausse de 24 000 € par rapport au BP 2023 ;
- La TFPB est prévue en hausse de 128 000€ par rapport au BP 2023 ;
- La CFE est prévue en hausse de 493 000 € par rapport au BP 2023 ;
- La fraction de TVA compensant la TH est prévue en hausse de 636 000 €, suivant la tendance nationale indiquée en Projet de Loi de Finances 2024 ;
- La fraction de TVA compensant la CVAE est estimée en hausse de + 704 000 suivant la tendance nationale indiquée en Projet de Loi de Finances 2024 ;
- La taxe GEMAPI, instaurée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, est estimée à 193 000 €. Son produit sera définitivement fixé au printemps 2024, une fois les dépenses financières définitivement connues ;
- L'IFER est prévu en hausse de 21 000 € par rapport au BP2023, tenant compte de la réalité du montant notifié en 2023 ;
- La Taxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM) est prévue en hausse de 113 000 € par rapport au BP 2022 tenant compte de la réalité du montant notifié en 2023. Le coefficient multiplicateur de la TASCOM, fixé à 1,20 à compter de 2020, sera inchangé pour 2024 ;
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle sont maintenus au montant de 2023, soit 1 424 000 € ;

- La garantie de sortie du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) estimée à 90% du montant de droit commun 2023 est prévue pour 551 000 €. Ce montant sera susceptible d'évolution selon le maintien ou non dans l'éligibilité.
- La solidarité financière entre les communes est prévue pour 672 000 € pour 2024, suite à communication des bases de CFE servant au calcul de la contribution de chaque commune. Il est rappelé que le modèle de solidarité financière entre communes a évolué en 2023. Si le volet contribution est inchangé (reversement de 50% du produit de la croissance des bases économiques), le véhicule de redistribution est désormais la **Dotation de Solidarité Communautaire**, répartie selon 5 critères, pour réduire les écarts de richesse entre communes.

#### ▪ Les dotations

Les dotations représentent 30% des recettes et progressent de 286 300 € (+ 3%) par rapport au budget 2023. Elles sont estimées à 10 913 300 € et comprennent notamment :

- Une évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement limitée à 3% selon les indications du Projet de Loi de Finances 2024, pour 2 752 000 € ;
- La Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle pour 762 400 € ;
- Les compensations d'exonérations fiscales décidées par l'Etat pour 3 351 000 €, en forte évolution par rapport au BP2023 qui n'incluait pas la revalorisation légale des bases à +7,1% ;
- Les subventions perçues auprès de nos financeurs (Etat, Région, Département, CAF, ARS notamment) pour 4 027 200 €, en légère baisse de 211 700 €. Cette variation s'explique principalement par le versement du bonus territoire de la Convention Territoriale Globalisée de la CAF directement aux structures gestionnaires.

#### ▪ Les autres produits de fonctionnement

Les **produits des services**, prévus à 3 467 700 €, augmentent significativement de 391 700 € (+ 13%) en 2024, sous l'effet des refacturations de personnel, dans le cadre de mutualisations de services (+332 000 €) et d'optimisation de recettes vers les budgets annexes et le CIAS (+52 300 €).

Les **autres produits de gestion courante**, essentiellement les loyers, sont en baisse de 7% à 1 763 000 €, des locations ponctuelles se sont terminées en 2023 (location Bouteau).

Les **remboursements d'assurances** pour le personnel sont stables à 30 000 €.

Les autres écritures concernent des mouvements d'ordre pour 195 000 €.

### b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 36 862 000 €, en hausse de 2 330 400 € (+ 7%) par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Charges à caractère général	11 192 000	11 287 000	1%	95 000,00
Charges de personnel	9 500 000	10 630 000	12%	1 130 000,00
Atténuation de produits	6 685 000	7 574 000	13%	889 000,00
Autres charges de gestion courante	2 329 700	2 244 000	-4%	-85 700,00
Charges financières	660 000	846 000	28%	186 000,00
Charges exceptionnelles	11 000	3 000	-73%	-8 000,00
Autres dépenses de fonctionnement	4 153 900	4 278 000	3%	124 100,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>34 531 600</b>	<b>36 862 000</b>	<b>7%</b>	<b>2 330 400,00</b>

### ▪ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 31% des dépenses de fonctionnement et progressent de 95 000 € (+ 1%) par rapport au BP 2023. Elles sont prévues à 11 287 000 €.

Cette évolution mesurée trouve son explication dans les événements suivants :

- Le déploiement de nouvelles actions en faveur de l'agriculture (+29 100 €), de l'attractivité du territoire et du commerce (+15 900 €) et en lien avec le Plan Familles et Santé récemment approuvé (+34 050 €) ;
- L'ouverture du parking à étages générant des frais de fonctionnement prévus pour 60 000 € ;
- La normalisation des charges énergétiques, estimées au niveau des réalisations 2023, soit une baisse de 270 000 € ;
- Des choix ou obligations de gestion sur des actions actuelles (déploiement de nouveaux logiciels métiers générant des coûts de formation et d'abonnement + 50 000 €, formation des apprentis +61 000 €).

### ▪ Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 29% des dépenses et progressent de 1 130 000 € (+ 13%) par rapport au budget 2023. Elles sont prévues à 10 630 000 €.

Les principales évolutions concernent :

- L'effet des décisions nationales impactant la masse salariale en année pleine : valeur et nombre de point, cotisations retraite, revalorisation du SMIC, refonte des grilles C et B, estimé à +3,8% ;
- L'effet de décisions locales neutres financièrement (mutualisations nouvelles et France Services, compensées par des recettes), estimé à +3,6% ;
- L'effet de décisions locales en année pleine : amélioration des rémunérations (titres-restaurant, CIA), reprise des postes d'accompagnateurs transport scolaire des AO2, estimé à +4%.

La convention cadre de mutualisation des services entre Terres de Montaigu et son CIAS, et la commune de Montaigu-Vendée et son CCAS a été présentée à l'approbation des différentes instances en décembre 2022. Cette convention acte les principes de la mutualisation entre les 4 structures et les conditions financières qui en découlent. Deux modalités sont retenues pour organiser les services : le service commun et la mise à disposition.

En 2024, pour Terres de Montaigu, ce sont 6 agents qui intègrent un service commun de la communauté d'agglomération et sont donc comptabilisés en masse salariale directe. 8 agents sont également mis à disposition partiellement à Terres de Montaigu par Montaigu-Vendée et le CIAS Terres de Montaigu.

Par ailleurs, des formes de mutualisation entre Terres de Montaigu et ses communes membres perdurent pour la gestion de la plateforme de compostage avec la commune de Saint Philbert de Bouaine, des interventions techniques dans les zones ou des bâtiments intercommunaux, la gestion du transport scolaire avec l'AIFR par exemple.

Après neutralisation des refacturations des services mutualisés ou afférents à des budgets annexes et des subventions finançant des postes, **l'évolution nette** de la masse salariale serait de **+ 8,2%**.

### ▪ Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante représentent 6% des dépenses et diminuent de 85 700 € (- 4%) par rapport au budget 2023. Elles sont prévues à 2 244 000 €.

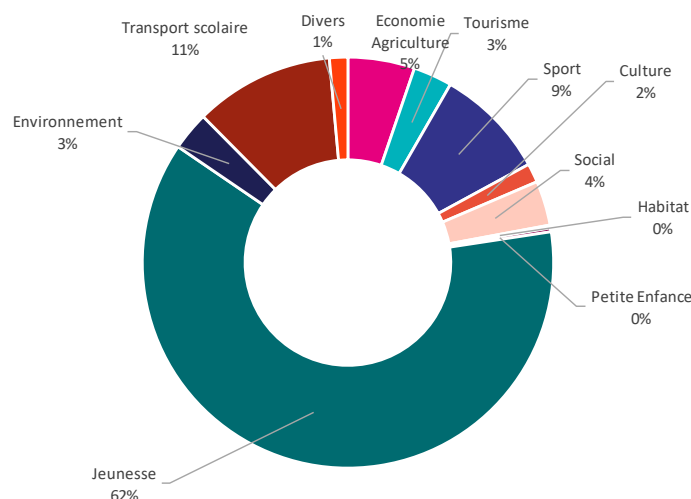
On y retrouve notamment :

- Les indemnités des élus pour 238 000 €, en hausse par rapport à 2023, décisions nationales impactant la masse salariale en année pleine (valeur du point) ;
- Les contributions au SDIS et organismes de regroupement pour 1 025 600 € :

Participations aux syndicats et au SDIS	CA 2023 estimé	BP 2024
Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen	57 604,00 €	58 800,00 €
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise *	128 930,00 €	130 000,00 €
Syndicat Mixte Grand Lieu Estuaire *	54 495,00 €	59 000,00 €
Syndicat Mixte-e-Collectivités	42 608,00 €	43 500,00 €
<b>S/TOTAL</b>	<b>283 637,00 €</b>	<b>291 300 €</b>
SDIS	717 974,42 €	734 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 001 611,42 €</b>	<b>1 025 600 €</b>

\* Dépenses éligibles GEMAPI

- La subvention d'équilibre à l'Office de Tourisme (60 000 €) ;
- Les subventions aux associations pour 860 000 €, en baisse de 10 000 € par rapport à 2023€€
- Les frais de gestion des AO2, suite à prise de compétence Transport pour 30 000 €.



▪ Les autres dépenses de fonctionnement

Les atténuations de produits représentent 13% des dépenses de fonctionnement.

L'**Attribution de Compensation** est prévue pour 6 700 000 €, stable par rapport à 2023 qui intégrait les effets du transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU). Elle représente 19% des dépenses de fonctionnement.

La **Dotation de Solidarité Communautaire**, instituée en 2023 dans le cadre du nouveau modèle de solidarité entre les communes, est prévue pour 872 000 €. Ce montant comprend un abondement complémentaire aux communes de 200 000 €, traduisant l'engagement de Terres de Montaignu à l'intention péréquatrice des communes.



Les intérêts de la dette représentent 2% des dépenses et sont prévus en hausse de 186 000 €, sous le double effet de l'augmentation de l'encours en 2023 et de la remontée des taux très significative depuis 18 mois. Une enveloppe de 846 000 € a été inscrite pour honorer nos engagements auprès des établissements bancaires.

Les autres dépenses concernent les amortissements pour 3 333 000 € et le virement à la section de fonctionnement pour 945 000 €.

L'équilibre de la section de fonctionnement se présente donc ainsi, permettant de dégager une épargne brute de 4 083 000 € :

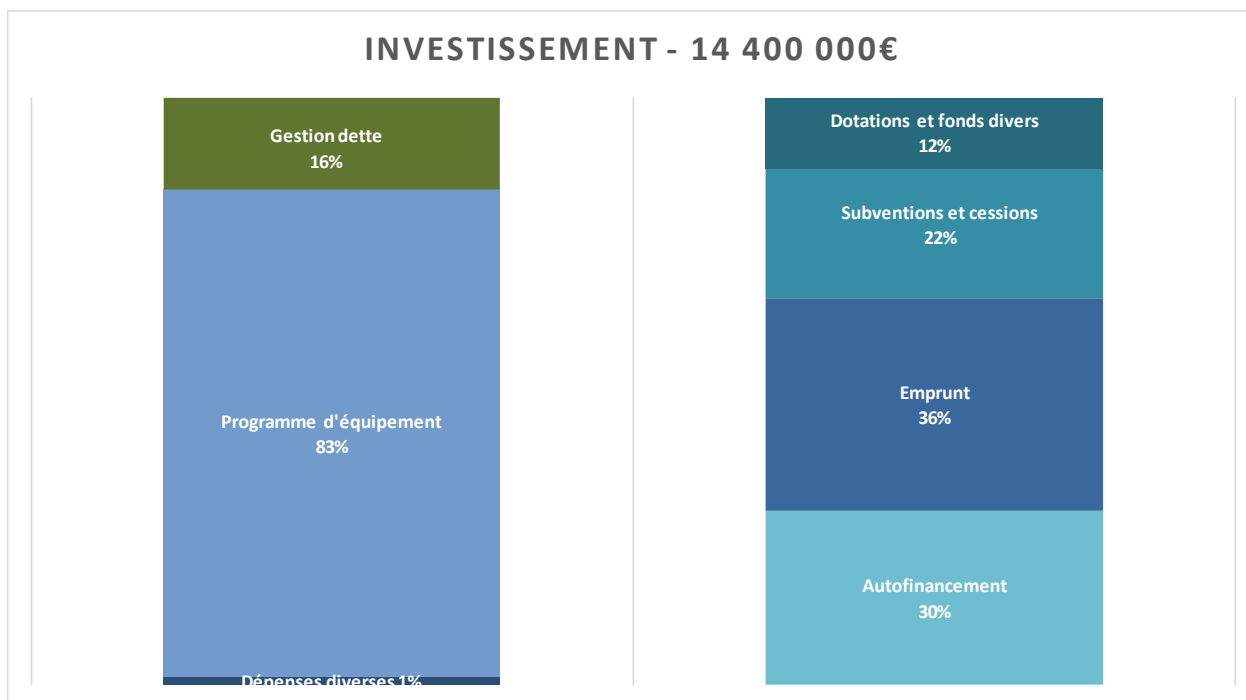
DEPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
011 - charges générales	11 287 000	013 - atténuation de charges	30 000
012 - charges de personnel	10 630 000	70 - ventes de produits	3 467 700
014 - atténuation de produits	7 574 000	73 - impôts et taxes	20 493 000
65 - autres charges de gestion	2 244 000	74 - dotations et subventions	10 913 300
66 - charges financières	846 000	75 - autres produits de gestion	1 763 000
67 - charges exceptionnelles	3 000	76 - produits financiers	-
68 - dotations aux provisions		77 - produits exceptionnels	-
022 - dépenses imprévues		78 - reprise sur provision	-
Opérations réelles	32 584 000	Opérations réelles	36 667 000
023 - virement à la section d'investissement	945 000		
042 - Amortissements	3 333 000	042 - Amortissements	195 000
Opérations d'ordre	4 278 000		195 000
<b>TOTAL</b>	<b>36 862 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 862 000</b>

## 1.2. La section d'investissement

Le projet de budget 2024 s'inscrit dans la trajectoire prospective qui a été proposée pour le mandat électoral 2020-2026 :

- un fonds de roulement minimal à 2 M€,
- un recours à l'emprunt limité pour ne pas dégrader trop fortement les ratios prudentiels,
- un niveau d'épargne suffisamment important pour financer un programme d'équipement estimé à 58 M€ sur la période.

La balance du budget d'investissement s'établit à 14 400 000 €, en baisse de 4 302 900 € (- 23%).



Les recettes réelles d'investissement sont évaluées à 14 205 000 € et les dépenses réelles d'investissement à 10 122 000 €.

### a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 14 400 000 €, en baisse de 4 302 900 € (- 23%) par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Dépenses d'équipement	16 003 000	11 942 000	-25%	-4 061 000,00
Remboursement dettes bancaires	2 298 000	2 263 000	-2%	-35 000,00
Participations	200 000	0	-100%	-200 000,00
Autres dépenses d'investissement	201 900	195 000	-3%	-6 900,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>18 702 900</b>	<b>14 400 000</b>	<b>-23%</b>	<b>-4 302 900,00</b>

#### ▪ Le programme d'équipement

Comme prévu, l'année 2024 présente un programme d'équipement ambitieux : 11 942 000 € sont prévus au budget primitif, auxquels s'ajouteront les restes à réaliser 2023 après reprise des résultats. Ce qui fera de 2024 la seconde année la plus forte en investissement du mandat.

Le programme 2024 doit également être observé du point de vue de son engagement dans la transition environnementale, en écho au plan Terres d'EnAirgies et du plan de sobriété énergétique approuvé en octobre 2022.

Les projets phares sont les suivants :

- Extension de l'hôtel d'agglomération : 4 000 000 €
- Fonds de concours aux communes : 1 204 000 €
- Pôle d'Echanges Multimodal : 1 000 000 €
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : 840 000 €
- Aménagement des extérieurs de l'Hôtel d'agglomération et du cinéma : 670 000 €
- Parking à étages : 400 000 €
- Rénovation de la salle de sports de Rocheservière : 200 000 €
- Equipements informatiques communaux et intercommunaux : 931 000 €
- Schéma vélo : 500 000 €
- Aides habitat : 403 000 €
- Actions Terres d'enAirgie : 220 000 €
- Aides économiques : 50 000 €
- Matériels et travaux dans les équipements (dont piscine) : 880 000 €

Pour 2024, il n'est pas prévu de participation en compte courant d'associé complémentaire dans la société de production d'électricité renouvelable Terres de Montaigu Energies, selon la prospective connue à ce jour. La participation initialement prévue en 2023 se réalisera en 2024 au fur et à mesure des besoins de financement émergeant des projets réalisés. Les crédits seront réinscrits dans le cadre du budget supplémentaire 2024.

Pour optimiser la ressource financière dans un contexte de marché financier moins favorable, Terres de Montaigu poursuit sa gestion en Autorisations de Programme sur les projets suivants :

- Participation Plan Vendée 100% fibre : 2 610 992 €
- Fonds de concours aux communes : 5 000 000 €
- Extension de l'Hôtel d'agglomération : 9 800 000 €
- Construction d'un parking à étages : 8 700 000 €
- Plan informatique dans les écoles : 440 000 €
- Schéma Vélo : 2 000 000 €
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : 3 360 000 €
- Aménagement des extérieurs de l'Hôtel d'agglomération et du cinéma : 1 270 000 €
- Réhabilitation de la salle de sports intercommunale de Rocheservière : 2 800 000 €

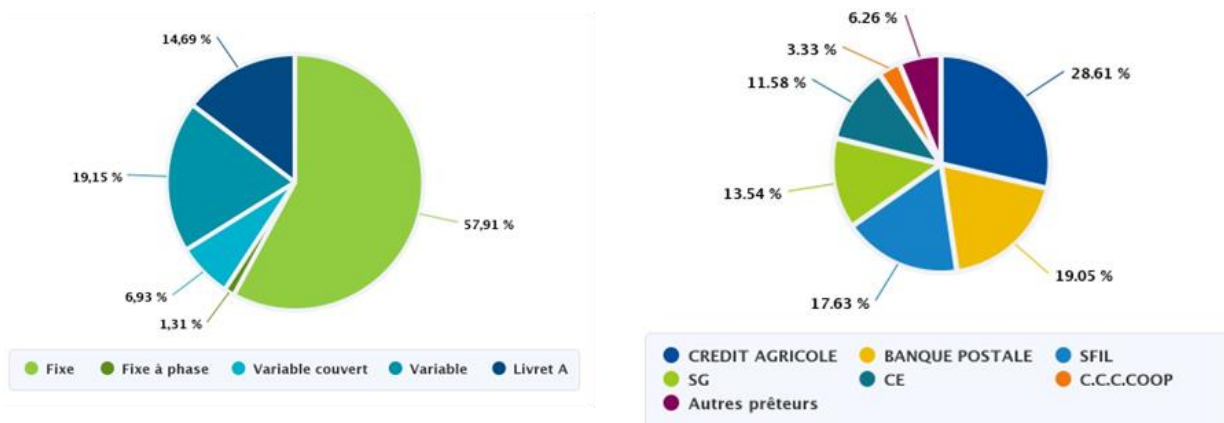
#### ▪ La gestion de la dette

Le remboursement du capital de la dette passe de 2 298 000 € à 2 263 000 € pour l'année 2024, incluant la gestion des cautions de l'aire des gens du voyage, soit une diminution de 35 000 € par rapport à 2023.

Un nouvel encours a été souscrit en 2023 pour financer le parking à étages et l'hôtel d'agglomération. Par ailleurs, le prêt souscrit en 2022 pour l'acquisition de foncier pour les Quais Saint Hilaire a été transféré au budget annexe Zones d'activités économiques.

L'encours de dette du budget principal est constitué de 27 contrats, pour un capital restant dû de 30 759 476 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La dette est diversifiée entre les types de taux, tous classés A1 sans risque,



Une partie de la dette est dite récupérable car souscrite pour des équipements productifs de revenus (ISSA, EHPAD) et intégrée dans le loyer facturé.

Type de dette	Encours	%	Annuités 2024
Dette récupérable	9 001 429 €	29%	895 743 €
Autres dettes	21 758 047 €	71%	2 380 435 €
	30 759 476 €	100%	3 276 178 €

▪ Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement correspondent aux écritures d'ordre pour 195 000 €.

**b) Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement sont prévues pour 14 400 000 €, en baisse de 4 302 900 € (- 23%) par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Subventions d'équipement - divers	5 546 000	4 919 000	-11%	-627 000,00
Emprunts	9 003 000	5 203 000	-42%	-3 800 000,00
Autres recettes d'investissement	4 153 900	4 278 000	3%	124 100,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>18 702 900</b>	<b>14 400 000</b>	<b>-23%</b>	<b>-4 302 900,00</b>

En 2024, le financement du programme d'investissement prévoit :

- Le FCTVA calculé selon le programme d'équipement éligible pour 1 539 000 € ;
- Le reversement par les communes de la taxe d'aménagement sur les zones d'activité économique et touristique pour 180 000 €. Cette disposition, prévue en Loi de Finance Rectificative 2022 et Projet de Loi de Finances 2023, est déjà en place depuis 2016 et 2017 sur le territoire de Terres de Montaignu, signe d'une tradition de solidarité financière bien ancrée ;
- Des subventions d'investissement pour un montant estimé de 2 566 000 € dont :
  - o Subvention FEDER : 700 000 € fléchés pour le parking à étages ;
  - o Subvention Etat et Région : 1 500 000 € pour la salle de sports de Rocheservière et la piscine de la Bretonnière notamment ;
  - o Subventions diverses : 1 00 000 € pour l'Hôtel d'agglomération dont la participation financière de Montaignu-Vendée sur une quote-part de 22% pour 600 000 € et la participation de Rocheservière pour la salle de sports pour 400 000 €.

L'équilibre global sera obtenu par :

- Un emprunt de 5 200 000 € dont le montant sera ajusté à l'approbation du budget supplémentaire 2024, qui constatera la reprise des résultats 2023 ;
- Un autofinancement prévisionnel de 4 278 000 €, correspondant aux amortissements pour 3 333 000 € et au prélèvement de la section de fonctionnement pour 945 000 €.

L'équilibre de la section d'investissement se présente donc ainsi :

DEPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
Gestion des cautions	3 000	Gestion des cautions	3 000
Gestion de la dette	2 260 000	Dotations et fonds divers	1 719 000
Programme d'équipement	11 942 000	Subventions et cessions	3 200 000
		Emprunt	5 200 000
Dépenses imprévues	-		
Opérations réelles	14 205 000		10 122 000
		Virement section fonctionnement	945 000
Amortissements	195 000	Amortissements	3 333 000
Opérations d'ordre	195 000	Opérations d'ordre	4 278 000
<b>TOTAL</b>	<b>14 400 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 400 000</b>

## 2. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 – BUDGETS ANNEXES

### 2.1. Le budget annexe Déchets

#### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 4 314 000 €, en hausse de 182 300 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Produits de service	4 103 000,00	4 125 000,00	0,5%	22 000,00
Autres produits de gestion courante	12 000,00	172 000,00	1333,3%	160 000,00
Autres produits de fonctionnement	16 700,00	17 000,00	1,8%	300,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>4 131 700,00</b>	<b>4 314 000,00</b>	<b>4,4%</b>	<b>182 300,00</b>

Elles proviennent essentiellement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour 3 840 000 €, des ventes de la Valorétrie pour 150 000 € et des reventes de matériaux et des amortissements de subventions pour 17 000 €. Des recettes provisoires sont prévues à hauteur de 172 000 €, dans l'attente de la reprise des résultats 2023.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 4 314 000 €, en hausse de 182 300 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Charges à caractère général	2 139 000,00	2 313 500,00	8,2%	174 500,00
Charges de personnel	283 000,00	322 000,00	13,8%	39 000,00
Autres charges de gestion courante	1 352 000,00	1 427 000,00	5,5%	75 000,00
Charges financières	22 800,00	18 500,00	-18,9%	-4 300,00
Charges exceptionnelles	2 000,00	4 000,00	100,0%	2 000,00
Autres dépenses de fonctionnement	332 900,00	229 000,00	-31,2%	-103 900,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 131 700,00</b>	<b>4 314 000,00</b>	<b>4,4%</b>	<b>182 300,00</b>

Elles concernent :

- Les charges à caractère général, en hausse de 174 500 €, principalement sur les dépenses de sous-traitance pour la collecte (+104 700 €) et la prestation d'externalisation de l'envoi des factures, dans l'attente du changement du logiciel de gestion des déchets (+40 000 €) ;
- Les charges de personnel en hausse de 39 000 €, conséquence du GVT ;
- Les charges de gestion courante incluant la cotisation à Trivalis, estimée à 1 405 000 €, en hausse de 75 000 € selon la prospective communiquée ;
- Les charges financières qui sont estimées en baisse, en lien avec la maturité de la dette ;
- Les autres dépenses de fonctionnement : amortissements pour 229 000 €.

#### b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 300 000 €, en hausse de 48 000 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Dépenses d'équipement	139 100,00	182 000,00	30,8%	42 900,00
Remboursement dettes bancaires	96 200,00	101 000,00	5,0%	4 800,00
Autres dépenses d'investissement	16 700,00	17 000,00	1,8%	300,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>252 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>19,0%</b>	<b>48 000,00</b>

Elles concernent principalement :

- Le programme d'équipement pour 182 000 € qui inclut le renouvellement du logiciel de gestion des déchets pour 66 000 € et du matériel de collecte et de compostage (116 000 €) ;
- Le remboursement de l'emprunt en cours pour 101 000 € ;

- Les amortissements pour 17 000 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 300 000 €, en hausse de 48 000 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Subventions d'équipement - divers	19 100,00	30 000,00	57,1%	10 900,00
Emprunts	0,00	41 000,00	#DIV/0!	41 000,00
Autres recettes d'investissement	232 900,00	229 000,00	-1,7%	-3 900,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>252 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>19,0%</b>	<b>48 000,00</b>

Le FCTVA à percevoir sur le programme d'équipement est prévu pour 30 000 €. Le solde du financement sera assuré par les amortissements pour 229 000 € et un emprunt d'équilibre de 41 000 €, susceptible d'ajustement au budget supplémentaire 2024, après la reprise des résultats 2023.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sera de 432 076 €, correspondant à 1 prêt.

## 2.2. Le budget annexe Assainissement

Le budget annexe Assainissement 2024 est désormais dans la continuité du budget 2023, qui stabilisait les volumes financiers suite à la prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 3 836 000 €, en baisse de 167 600 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Produits de service	3 936 700,00	3 796 000,00	-3,6%	-140 700,00
Dotations et participations	27 000,00	0,00	-100,0%	-27 000,00
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,0%	0,00
Autres produits de fonctionnement	39 900,00	40 000,00	0,3%	100,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>4 003 600,00</b>	<b>3 836 000,00</b>	<b>-4,19%</b>	<b>-167 600,00</b>

Le budget Assainissement se ventile entre l'assainissement collectif, prévu pour 3 720 000 €, et l'assainissement non collectif (SPANC), prévu pour 116 000 €.

Les produits de service proviennent principalement de la redevance assainissement perçue auprès des usagers, estimée à 2 900 000 €, de la PFAC estimée à 750 000 € et de la redevance assainissement non collectif estimée à 105 000 €, en baisse compte tenu du cycle de contrôles.

La simulation de recettes tient compte du lissage tarifaire prévu à compter du transfert de la compétence assainissement à Terres de Montaigne en 2022 et des ajustements tarifaires de la PFAC et du SPANC.

Les opérations d'ordre sont estimées à 40 000 € et seront réajustées au budget supplémentaire 2024.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 3 836 000 €, en baisse de 167 600 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Charges à caractère général	1 813 000,00	2 010 000,00	10,9%	197 000,00
Charges de personnel	582 600,00	515 000,00	-11,6%	-67 600,00
Autres charges de gestion courante	18 000,00	18 000,00	0,0%	0,00
Charges financières	130 000,00	115 000,00	-11,5%	-15 000,00
Charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00	0,0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	1 450 000,00	1 168 000,00	-19,4%	-282 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 003 600,00</b>	<b>3 836 000,00</b>	<b>-4,2%</b>	<b>-167 600,00</b>

Elles concernent :

- Les charges à caractère général, en hausse de 197 000 €, en lien avec le nouveau marché d'externalisation qui fait varier à la baisse les inscriptions sur des comptes antérieurement gérés en régie ;
- Les charges de personnel en diminution de 67 600 €, conséquence de la structuration du service (moins refacturation de personnel mis à disposition par les communes) et du GVT ;
- Les charges financières qui sont estimées en fonction des encours réellement transférés par les communes et de la maturité de la dette ;
- Les autres dépenses de fonctionnement correspondant aux amortissements pour 1 164 000 €.

### b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 3 970 000 €, en baisse de 6 800 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Dépenses d'équipement	3 223 000,00	3 220 000,00	-0,1%	-3 000,00
Remboursement dettes bancaires	704 000,00	704 000,00	0,0%	0,00
Autres dépenses d'investissement	49 800,00	46 000,00	-7,6%	-3 800,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>3 976 800,00</b>	<b>3 970 000,00</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-6 800,00</b>

Les dépenses concernent le remboursement de la dette pour 704 000 € et le programme d'équipement pour des matériels et des travaux sur les réseaux et les équipements pour 3 220 000 €.

Le schéma directeur de l'assainissement permettra d'établir une programmation pluriannuelle des investissements, pour agir plus efficacement sur la qualité de l'eau.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 3 970 000 €, en baisse de 6 800 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Subventions d'équipement - divers	600 000,00	600 000,00	0,0%	0,00
Emprunts	2 027 000,00	2 202 000,00	8,6%	175 000,00
Autres recettes d'investissement	1 349 800,00	1 168 000,00	-13,5%	-181 800,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>3 976 800,00</b>	<b>3 970 000,00</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-6 800,00</b>

Elles correspondent à des subventions Agence de l'Eau à mobiliser sur les travaux à lancer, aux amortissements et à un emprunt d'équilibre pour 2 202 000 €, qui pourra être réajusté au budget supplémentaire 2024, selon les résultats 2023.

Pour information, l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sera de 5 861 222 €, correspondant à 38 prêts.

## 2.3. Le budget annexe Office de Tourisme

### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 196 000 €, en baisse de 4 000 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Produits de service	10 000,00	10 000,00	0,0%	0,00
Impôts et taxes	90 000,00	100 000,00	11,1%	10 000,00
Dotations et participations	60 000,00	60 000,00	0,0%	0,00
Autres produits de gestion courante	40 000,00	26 000,00	-35,0%	-14 000,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>200 000,00</b>	<b>196 000,00</b>	<b>-2,00%</b>	<b>-4 000,00</b>





Elles proviennent principalement de la taxe de séjour (100 000 €), de la subvention d'équilibre du budget principal (60 000 €), stable par rapport à 2023, et de recettes de gestion courante, dans l'attente de l'affectation du résultat 2023.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 196 000 €, en baisse de 4 000 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Charges à caractère général	73 400,00	51 600,00	-29,7%	-21 800,00
Charges de personnel	118 000,00	133 000,00	12,7%	15 000,00
Atténuation de produits	8 200,00	11 000,00	34,1%	2 800,00
Autres charges de gestion courante	200,00	200,00	0,0%	0,00
Charges exceptionnelles	200,00	200,00	0,0%	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>200 000,00</b>	<b>196 000,00</b>	<b>-2,0%</b>	<b>-4 000,00</b>

Elles concernent les charges à caractère général, en baisse en 2023 suite à la normalisation des charges énergétiques et de prestations moindres (51 600 €), les charges de personnel qui suivent l'évolution du GVT (133 000 €), le reversement d'une part de la taxe de séjour 2023, en hausse de 2 800 €.

#### b) La section d'investissement

Il n'y a pas de section d'investissement.

## 2.4. Le budget annexe Immobilier d'entreprises et de services

#### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 426 800 €, en baisse de 18 200 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Autres produits de gestion courante	348 500,00	351 800,00	0,9%	3 300,00
Produits exceptionnels	22 290,00	0,00	-100,0%	-22 290,00
Autres produits de fonctionnement	74 210,00	75 000,00	1,1%	790,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>445 000,00</b>	<b>426 800,00</b>	<b>-4,09%</b>	<b>-18 200,00</b>

Elles proviennent principalement des loyers et charges versés par les entreprises et les professionnels de santé et des amortissements.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 426 800 €, en baisse de 18 200 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Charges à caractère général	147 700,00	138 800,00	-6,0%	-8 900,00
Charges de personnel	3 700,00	3 000,00	-18,9%	-700,00
Autres charges de gestion courante	3 000,00	3 000,00	0,0%	0,00
Charges financières	30 300,00	24 000,00	-20,8%	-6 300,00
Charges exceptionnelles	6 000,00	3 000,00	-50,0%	-3 000,00
Autres dépenses de fonctionnement	254 300,00	255 000,00	0,3%	700,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>445 000,00</b>	<b>426 800,00</b>	<b>-4,1%</b>	<b>-18 200,00</b>

Les principales variations par rapport à 2023 concernent les charges à caractère général en lien avec la normalisation du coût de l'énergie et les frais financiers pour tenir compte de la maturité de la dette.

**b) La section d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 647 000 €, en hausse de 262 700 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Dépenses d'équipement	170 000,00	433 000,00	154,7%	263 000,00
Remboursement dettes bancaires	138 200,00	139 000,00	0,6%	800,00
Autres dépenses d'investissement	76 100,00	75 000,00	-1,4%	-1 100,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>384 300,00</b>	<b>647 000,00</b>	<b>68,4%</b>	<b>262 700,00</b>

Les dépenses concernent la gestion de la dette et des cautions et le programme d'équipement pour des travaux dans les maisons de santé (aménagement de locaux).

Les recettes d'investissement sont prévues pour 384 300 €, en baisse de 389 980€ par rapport à 2022.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Subventions d'équipement - divers	30 000,00	301 000,00		271 000,00
Emprunts	100 000,00	91 000,00	100,0%	-9 000,00
Autres recettes d'investissement	254 300,00	255 000,00	0,3%	700,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>384 300,00</b>	<b>647 000,00</b>	<b>68,4%</b>	<b>262 700,00</b>

Elles correspondent aux amortissements, à des subventions à solliciter sur des travaux et à un emprunt d'équilibre, qui pourra être réajusté au budget supplémentaire 2024, selon les résultats 2023 et le besoin de financement réel 2024.

Pour information, l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 serait de 1 331 954€, correspondant à 5 prêts.

**2.5. Le budget annexe Activités touristiques**

Le budget Activités touristiques ne connaît plus d'activité depuis la déconstruction du village vacances Les Pinserons dans l'attente de la revente du foncier

**a) La section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 10 400 €, stables par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Autres produits de gestion courante	10 400,00	10 400,00	0,0%	0,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>10 400,00</b>	<b>10 400,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00</b>

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 10 400 €, provenant principalement des produits divers, dans l'attente des résultats 2023.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 10 400 €, stables par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Charges à caractère général	10 300,00	10 300,00	0,0%	0,00
Autres charges de gestion courante	100,00	100,00	0,0%	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>10 400,00</b>	<b>10 400,00</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,00</b>

Elles correspondent à des charges à caractère général qui pourraient être nécessaires pour le maintien en sécurité du site.

**b) La section d'investissement**

Il n'y a pas de mouvements prévus en dépenses et recettes d'investissement.

## 2.6. Le budget annexe Le Pré Blanc

Le budget annexe Le Pré Blanc comptabilise les opérations relatives au lotissement Le Pré Blanc. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, deux lots resteront à commercialiser.

### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 350 000 €, en hausse de 4 600 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Produits de services	167 000,00	116 000,00	-30,5%	-51 000,00
Autres produits de fonctionnement	178 400,00	234 000,00	31,2%	55 600,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>345 400,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>1,3%</b>	<b>4 600,00</b>

Elles correspondent au produit de cession des lots restant à commercialiser pour 116 000 € et aux écritures de stock pour 234 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 350 000 €, en hausse de 4 600 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Charges à caractère général	185 000,00	180 000,00	-2,7%	-5 000,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	160 400,00	170 000,00	6,0%	9 600,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>345 400,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>1,3%</b>	<b>4 600,00</b>

Elles correspondent aux travaux de finition de voirie du lotissement pour 180 000 € et aux écritures de stock pour 170 000 €.

### b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 234 000 €, en hausse de 55 600 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Autres dépenses d'investissement	178 400,00	234 000,00	31,2%	55 600,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>178 400,00</b>	<b>234 000,00</b>	<b>31,2%</b>	<b>55 600,00</b>

Elles correspondent aux écritures de stock pour 234 000 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 234 000 €, en hausse de 55 600 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Emprunts	18 000,00	64 000,00	100,0%	46 000,00
Autres recettes d'investissement	160 400,00	170 000,00	6,0%	9 600,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>178 400,00</b>	<b>234 000,00</b>	<b>31,2%</b>	<b>55 600,00</b>

Elles correspondent aux écritures de stock pour 170 000 € et à un emprunt d'équilibre, qui pourra être réajusté au budget supplémentaire 2024, selon les résultats 2023.

Pour information, il n'y a pas d'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## 2.7. Le budget annexe Zones d'Activités Economiques

Le budget annexe Zones d'Activités Economiques retrace les opérations relatives aux zones en cours de commercialisation.

La forte variation du budget s'explique par la réintégration, fin 2023, du budget initial constaté sur le budget principal.

#### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 26 101 500 €, en hausse de 5 441 690 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Produits de services	3 608 910,00	3 626 800,00	0,5%	17 890,00
Subventions		100 000,00	100,0%	100 000,00
Autres produits de fonctionnement	17 050 900,00	22 374 700,00	31,2%	5 323 800,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>20 659 810,00</b>	<b>26 101 500,00</b>	<b>26,3%</b>	<b>5 441 690,00</b>

Elles correspondent aux ventes de terrains pour 3 626 800 €, principalement dans les zones Les Marches de Bretagne (1 110 600 €), Les Quais Saint Hilaire (1 324 200 €), La Croix Biton (496 500 €), Le Bordage (190 100 €). Une subvention fonds vert est prévue pour 100 000 € (acompte sur notification 2023). Les opérations de stocks représentent 22 374 700 €.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 26 101 500 €, en hausse de 5 441 690 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Charges à caractère général	3 693 610,00	4 478 000,00	21,2%	784 390,00
Autres charges de gestion courante	0,00	12 700,00	100,0%	12 700,00
Charges financières	2 200,00	9 100,00	313,6%	6 900,00
Autres dépenses de fonctionnement	16 964 000,00	21 601 700,00	27,3%	4 637 700,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>20 659 810,00</b>	<b>26 101 500,00</b>	<b>26,3%</b>	<b>5 441 690,00</b>

Elles correspondent à :

- Les dépenses pour aménager les zones à commercialiser pour 4 478 000 € dont 1 187 500 € pour Les Marches de Bretagne, 1 050 000 € pour l'extension de la Bretonnière, 738 750 € pour les Quais Saint Hilaire, 322 875 € pour Sainte Anne. Y sont inclus des frais d'ingénierie du Bureau d'Etudes pour 99 000 € ;
- Des charges financières sur l'encours de dette actuel et à souscrire, en forte évolution suite au transfert de l'encours du budget principal pour les acquisitions des Quais Saint Hilaire ;
- La valorisation des stocks pour 21 601 700 €.

#### b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 22 539 600 €, en hausse de 5 477 800 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Emprunts	13 100,00	174 000,00	1228,2%	160 900,00
Autres dépenses d'investissement	17 048 700,00	22 365 600,00	31,2%	5 316 900,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>17 061 800,00</b>	<b>22 539 600,00</b>	<b>32,1%</b>	<b>5 477 800,00</b>

Elles correspondent à la valorisation des stocks pour 22 365 600 € et au remboursement de la dette pour 174 000 €, incluant l'encours transféré pour les acquisitions des Quais Saint Hilaire.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 22 539 600 €, en hausse de 5 477 800 € par rapport à 2023.

	BP 2023	BP 2024	évol 23/24	évol 23/24
Emprunts	100 000,00	947 000,00	100,0%	847 000,00
Autres recettes d'investissement	16 961 800,00	21 592 600,00	27,3%	4 630 800,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>17 061 800,00</b>	<b>22 539 600,00</b>	<b>32,1%</b>	<b>5 477 800,00</b>

Elles correspondent à la valorisation des stocks pour 22 539 600 € et un emprunt d'équilibre de 947 000 €, susceptible d'être ajusté après reprise des résultats 2023.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sera de 1 359 148 101 €, correspondant à 2 prêts.

## CONSOLIDATION TOUS BUDGETS

La vision agrégée du budget 2024 s'élève à 114 187 300 €.

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total général
<b>43100 BUDGET PRINCIPAL TDM</b>			
Dépenses	36 862 000,00 €	14 400 000,00 €	51 262 000,00 €
Recettes	36 862 000,00 €	14 400 000,00 €	51 262 000,00 €
<b>43103 DÉCHETS MÉNAGERS</b>			
Dépenses	4 314 000,00 €	300 000,00 €	4 614 000,00 €
Recettes	4 314 000,00 €	300 000,00 €	4 614 000,00 €
<b>43101 ASSAINISSEMENT</b>			
Dépenses	3 836 000,00 €	3 970 000,00 €	7 806 000,00 €
Recettes	3 836 000,00 €	3 970 000,00 €	7 806 000,00 €
<b>43104 OFFICE DE TOURISME</b>			
Dépenses	196 000,00 €	0,00 €	196 000,00 €
Recettes	196 000,00 €	0,00 €	196 000,00 €
<b>43109 IMMOBILIER D'ENTREPRISES</b>			
Dépenses	426 800,00 €	647 000,00 €	1 073 800,00 €
Recettes	426 800,00 €	647 000,00 €	1 073 800,00 €
<b>43105 ACTIONS TOURISTIQUES</b>			
Dépenses	10 400,00 €	0,00 €	10 400,00 €
Recettes	10 400,00 €	0,00 €	10 400,00 €
<b>43111 LE PRÉ BLANC</b>			
Dépenses	350 000,00 €	234 000,00 €	584 000,00 €
Recettes	350 000,00 €	234 000,00 €	584 000,00 €
<b>43113 ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES</b>			
Dépenses	26 101 500,00 €	22 539 600,00 €	48 641 100,00 €
Recettes	26 101 500,00 €	22 539 600,00 €	48 641 100,00 €
<b>Total général</b>	<b>72 096 700,00 €</b>	<b>42 090 600,00 €</b>	<b>114 187 300,00 €</b>

**ANNEXE – ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS**

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Sont ainsi concernés :

- Les communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT)
- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité (article L.5211-12-1 CGCT)
- Les départements (article L. 3123-19-2-1 CGCT)
- Les régions (article L. 4135-19-2-1 CGCT)

Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Au titre de l'année 2023, les indemnités perçues par les élus sont les suivantes :

		Terres de Montaigu			Autres Mandats	
		taux maxi	indemnité brute mensuelle	indemnité brute annuelle	indemnité brute mensuelle	indemnité brute annuelle
Président	Antoine CHEREAU du 01/01/2023 au 30/06/2023	67,50%	2 717,23 €	16 303,39 €	- €	- €
	Antoine CHEREAU du 01/07/2023 au 31/12/2023	67,50%	2 757,99 €	16 547,94 €	- €	- €
Président de la commission Finances et moyens généraux	ROUSSEAU Daniel du 01/01/2023 au 30/06/2023	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	- €	- €
	ROUSSEAU Daniel du 01/07/2023 au 31/12/2023	24,73%	1 010,45 €	6 062,67 €	- €	- €
Président de la commission Economie et innovation	HERVOUET Eric Du 01/01/2023 au 30/06/2023	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	- €	- €
	HERVOUET Eric Du 01/07/2023 au 31/12/2022	24,73%	1 010,45 €	6 062,67 €	- €	- €
Président de la commission Investissements structurants et schéma local des services au public	DURAND Claude Du 01/01/2023 au 30/06/2023	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	- €	- €
	DURAND Claude Du 01/07/2023 au 31/12/2023	24,73%	1 010,45 €	6 062,67 €	- €	- €
Président de la commission Habitat et environnement	GRASSET Damien Du 01/01/2023 au 30/06/2023	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	1 505,95 €	9 035,70 €
	GRASSET Damien Du 01/07/2023 au 31/12/2023	24,73%	1 010,45 €	6 062,67 €	1 528,54 €	9 171,24 €
Président de la commission Transition énergétique et mobilité	LIMOUZIN Florent Du 01/01/2023 au 30/06/2023	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	752,77 €	4 516,62 €
	LIMOUZIN Florent Du 01/07/2023 au 31/12/2023	24,73%	1 010,45 €	6 062,67 €	764,07 €	4 584,42 €
Président de la commission Jeunesse et sport	DABRETEAU Bernard Du 01/01/2023 au 30/06/2023	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	- €	- €
	DABRETEAU Bernard Du 01/07/2023 au 31/12/2023	24,73%	1 010,45 €	6 062,67 €	- €	- €
Présidente de la commission Santé, grand-âge, insertion	GRENET Cécilia Du 01/03/2023 au 30/06/2023	24,73%	995,51 €	3 982,05 €	- €	- €
	GRENET Cécilia Du 01/01/2023 au 30/06/2023	24,73%	1 010,45 €	6 062,67 €	- €	- €
Président de la commission Agriculture, ruralité et alimentation	BREGEON Jean-Michel Du 01/03/2023 au 30/06/2023	24,73%	995,51 €	3 982,05 €	- €	- €
	BREGEON Jean-Michel Du 01/07/2023 au 31/12/2023	24,73%	1 010,45 €	6 062,67 €	- €	- €
Présidente de la commission sécurité et accès des services public	BARREAU Cécile Du 01/03/2023 au 30/06/2023	24,73%	995,51 €	3 982,05 €	- €	- €
	BARREAU Cécile Du 01/01/2023 au 30/06/2023	24,73%	1 010,45 €	6 062,67 €	- €	- €
Présidente de la commission Transport scolaire	BOISTEAU-PAYEN Anne Du 01/03/2023 au 30/06/2023	24,73%	995,51 €	3 982,05 €	- €	- €
	BOISTEAU-PAYEN Anne Du 01/07/2023 au 31/12/2023	24,73%	1 010,45 €	6 062,67 €	- €	- €
Président de la commission Culture et tourisme	BONNET Anthony Du 01/01/2023 au 30/06/2023	24,73%	995,51 €	5 973,08 €	- €	- €
	BONNET Anthony Du 01/01/2023 au 30/06/2023	24,73%	1 010,45 €	6 062,67 €	- €	- €
Présidente de la commission Petite enfance	RIVIERE Isabelle Du 01/03/2023 au 30/06/2023	24,73%	995,51 €	3 982,05 €	- €	- €
	RIVIERE Isabelle Du 01/07/2023 au 31/12/2023	24,73%	1 010,45 €	6 062,67 €	- €	- €